



PREFET DU TARN

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES  
ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Albi, le 18 MAI 2015

Bureau des collectivités territoriales

Dossier suivi par Mme MONSANG

Tél. : 05 63 45 61 61

Fax : 05 63 45 61 18

mel collectivites-locales@tarn.pref.gouv.fr

### **Arrêté modifiant la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale**

Le Préfet du Tarn,  
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L 5211-43 et R 5211-23 et suivants ;

Vu le décret du Président de la République du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Thierry GENTILHOMME en qualité de préfet du Tarn ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 mai 2014 fixant la composition et la répartition de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)

Vu les arrêtés préfectoraux des 24 juin 2014, 20 août 2014 et 31 décembre 2014 modifiant la composition de la CDCI ;

Vu la délibération du conseil départemental du Tarn du 2 avril 2015 relative à la désignation des représentants du conseil départemental au sein de la CDCI, désignant les 4 représentants du conseil départemental;

Vu le courrier du 20 avril 2015 de M. Philippe Folliot, Président de la communauté de communes Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, présentant sa démission en tant que membre du collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

Considérant qu'il convient de remplacer M. Philippe FOLLIOU par le premier candidat non élu figurant sur la même liste, conformément à l'article R5211-27 du CGCT,

Considérant qu'une seule liste des candidats au collège des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant été présentée le 17 juin 2014 par l'association des maires et des élus locaux du Tarn pour composer la CDCI, le suivant de liste est M. Gilbert ASSIE, président de la communauté de communes de Val81

Considérant que la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale doit être modifiée afin de prendre en compte ces nouvelles désignations ;

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,*

**Arrête**

**Article 1er-** La composition de la commission départementale de la coopération intercommunale est modifiée tel que suit.

## **A) représentants des communes**

### **1) 7 représentants des communes dont la population est inférieure à la moyenne départementale (soit 1 206 habitants)**

- Mr FERNANDEZ Sylvain, Maire de Cambounet sur le Sor
- Mr LEFLOCH Jean-Pierre, Maire d'Ambialet
- Mr ASTIE Alain, Maire de Rosières
- Mr CALS Sylvain, Maire d'Arifat
- Mr CAZALS Serge, Adjoint au Maire d'Anglès
- Mr PAULIN Georges, Maire de Montdurausse
- Mr GRAND Gérard, Maire de Le Bez

### **2) 5 représentants des cinq communes les plus peuplées**

- Mme GUIRAUD-CHAUMEIL Stéphanie, Maire d'Albi
- Mr BUGIS Pascal, Maire de Castres
- Mr GAUSSERAND Patrice, Maire de Gaillac
- Mr FITA Claude, Maire de Graulhet
- Mr CARAYON Bernard, Maire de Lavaur

### **3) 5 représentants des autres communes du département**

- Mr MAMY Albert, Maire de Sorèze
- Mr BARDOU Thierry, Maire de Lautrec
- Mr DUFOUR Thierry, Maire de Puygouzon
- Mr MAFFRE Francis, Adjoint au Maire de Carmaux
- Mr FABRE André, Maire de Blaye-les-Mines

## **B) 17 représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre**

- Mr QUILES Paul, Président de la Communauté de Communes du Pays Cordais et du Causse
- Mr NEEL Pascal, Président de la Communauté de Communes de Tarn et Dadou
- Mr SALVADOR Paul, Président de la Communauté de Communes de Vère et Grésigne Pays Salvagnacois
- Mr BONNECARRERE Philippe, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
- Mr VERDIER Pierre, Président de la Communauté de Communes du Rabastinois
- Mr CANTALOUBE Jean-Luc, Président de la Communauté de Communes Centre Tarn
- Mr BONHOMME Jean-Pierre, Président de la Communauté de Communes de Tarn Agout
- Mr GARDELLE Raymond, Président de la Communauté de Communes du Lautrécois Pays d'Agout
- Mr BARTHES Philippe, Président de la Communauté de Communes de la Haute Vallée du Thoré
- Mr BOUSQUET Robert, Président de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune
- Mr CHAMAYOU Damien, Président de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois
- Mr FABRE Jean-Marie, Président de la Communauté de Communes de Sidobre Val d'Agout
- Mr ORCAN Michel, Vice-Président de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout
- Mme BOUSQUET Patricia, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Val 81,
- Mr SOMEN Didier, Président de la Communauté de Communes du Carmausin Ségala Carmausin
- Mr FABRE Olivier, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet
- Mr ASSIE Gilbert, Président de la Communauté de Communes Val 81

**C) 2 représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes**

- Mr PASTOR Jean-Marc, Président du Syndicat Mixte pour la Valorisation des déchets ménagers et assimilés du Tarn
- Mr ESPITALIER Jean-Luc, Président du SIVOM d'aménagement de la Vallée du Tarn

**Article 2-** Les 4 représentants du conseil départemental du Tarn

- M. CARCENAC Thierry, conseiller départemental du canton d'Albi 4
- M. HERIN Christophe, conseiller départemental du canton des deux rives
- M. VIALELLE Daniel, conseiller départemental du canton de Mazamet 2
- M. FOLLIOU Philippe, conseiller départemental du canton des Hautes Terres d'Oc.

**Article 3** – les 2 représentants du conseil régional

- M. TKACZUK Jean, conseiller régional
- M. POUJADE Gérard, conseiller régional

**Article 4** -Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés modificatifs des 24 juin 2014, 20 août 2014 et 31 décembre 2014.

**Article 3-** Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Tarn.

*Albi, le 18 MAI 2015*

  
Thierry GENTILHOMME

Délais et voies de recours :

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa publication.*